

de la paix de l'ONU auxquelles le Canada participe à fond ont toutes vu leur mandat prolongé par le Conseil de sécurité en 1976 : celui de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), cantonnée dans le Sinaï, est prolongé d'une année entière, avec échéance au 24 octobre 1977; celui de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), installée sur les hauteurs du Golan, est prolongé de six mois, avec échéance au 31 mai 1977; enfin, celui de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) est lui aussi prolongé de six mois, avec échéance au 15 juin 1977.

Le Canada a continué de participer aux délibérations du Comité des 33, chargé d'élaborer la politique de maintien de la paix. Les progrès y sont cependant demeurés bien minces, en raison de divergences entre les membres quant aux principes devant régir la mise sur pied et le contrôle quotidien des opérations de maintien de la paix. A la trente et unième session, l'Assemblée a enjoint au Comité de poursuivre néanmoins ses efforts en vue d'établir des principes directeurs acceptables (voir aussi la section consacrée au maintien de la paix sous la rubrique intitulée « Relations de défense »).

Désarmement

La recherche d'une solution aux problèmes complexes du désarmement s'est poursuivie à la trente et unième session, où plus de cent énoncés de position nationale et vingt-deux résolutions adoptées ont laissé voir l'exaspération grandissante suscitée par la stagnation des négociations sur les diverses questions en jeu. La persistance de deux puissances nucléaires à ne pas y participer et une attitude manifestement prudente des superpuissances n'ont pas contribué à créer un climat propre à faire avancer les négociations. Une note d'optimisme est cependant apparue lorsque le *consensus* s'est fait sur une proposition, coparrainée par le Canada, de convoquer pour 1978 une session extraordinaire sur le désarmement. M. Jamieson traduisait sans doute la pensée de bien des délégations lors-

qu'il déclarait le 29 septembre à l'Assemblée générale :

Pourtant, il ne faut pas nous faire d'illusions : ce n'est pas en les débattant au sein de cette assemblée que nous ferons tomber les principaux obstacles dressés sur la voie du désarmement. Ces obstacles, ce sont les divergences d'opinion entre les États quant à la meilleure façon d'assurer leur sécurité. Il aura été de peu d'utilité que nous nous penchions sur les moyens d'améliorer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes si les pays membres ne redoublent pas leurs efforts pour surmonter ces divergences.

A mi-chemin de la Décennie du désarmement, nous devons tous chercher des solutions aux véritables obstacles qui se dressent devant nous. Mais la responsabilité en incombe plus particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires et à ceux qui disposent d'un potentiel militaire appréciable. Nous ne pourrions obtenir des résultats satisfaisants que si nous remettons en question les postulats classiques, prenons suffisamment en considération les préoccupations des autres en matière de sécurité et saisissons toutes les occasions qui s'offrent à nous de passer aux actes concrets.

Questions économiques et sociales

Les soixantième et soixante et unième sessions du Conseil économique et social (ECOSOC) ont porté sur diverses questions économiques et sociales qui intéressent particulièrement le Canada, lequel siégeait au Conseil en 1976 pour la deuxième année d'un mandat de trois ans. Une grande partie du temps de la soixantième session, consacrée surtout aux affaires sociales comme le veut l'usage, a été occupée par un débat enflammé sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; c'était d'ailleurs cette question qui avait déclenché la controverse sur le sionisme lors de la session précédente de l'Assemblée générale. Cependant, malgré le temps perdu dans ce débat essentiellement politique, un certain nombre de résolutions utiles ont pu être adoptées, notam-